

Soutien aux Patients en Précarité Nord Isère (SPPNI)

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901 - Répertoire National des Associations (RNA) N° W382005517
CABINET DR JOURNET 1^{ER} ETAGE 75 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 38090 VILLEFONTAINE
<http://sppni.ovh>

SPPNI: annonce de l'AG 2018 et lettre de Toussaint

Bonjour à tous les membres de la SPPNI!

Je vous contacte d'abord pour **anticiper l'AG 2018 que je propose pour le samedi 15 décembre AM**: je vous remercie de me dire si vous pensez venir, afin de décider du lieu en fonction du nombre.

Je confirmerai à la fin novembre la date et le lieu et vous ferai parvenir le rapport moral, un pouvoir de vote en cas d'absence à renvoyer (par exemple par mail), et la comptabilité, fin novembre.

Ensuite, je fais une demande adressée aux membres du CA, selon la règle qui veut que toute aide supérieure à 50 euros doit être signalée au CA, pour accord (une non-réponse signifiant accord): une patiente d'Afrique subsaharienne, en France avec sa fille de six ans, prise dans un réseau de prostitution, vient d'avoir une "protection subsidiaire" (régime d'asile en cas de persécutions non liées à la guerre ou à l'état...) qui lui donne une carte de séjour avec droit de travail d'un an, qui sera renouvelée ensuite. Elle a deux enfants au pays de 8 et 10 ans, qu'elle va faire venir en France, à condition d'attester de la mort du père des enfants. Sa situation va s'améliorer avec la protection, mais il lui faut d'abord faire des passeports pour ses enfants et **un avis de Décès du mari**, à faire venir du pays par DHL: 135 euros tout compris. Je souhaite que la caisse puisse lui avancer cette somme, par exemple une part de don (80 euros) et une part de prêt (55 euros), chiffrage modifiable selon vos avis... La caisse peut financer ceci (d'autant mieux qu'un passeport envisagé récemment est différé à l'année prochaine).

Pour les membres qu'ils soient au CA ou non, quelques informations :

1- Pas de convocation à ce jour pour notre contestation du rescrit fiscal.

2- L'association et la caisse fonctionnent cet automne, centrés sur des aides pour patients suivis au cabinet de psychiatrie, qui est un observatoire de précarité, avec retours de difficultés cumulées dans la survie (maladies intercurrentes, vols, pertes, amendes pour absence de billet de transport parfois très discutables (...)).

Situation au cabinet : parmi 89 patients exilés reçus en 2018 de 22 nationalités différentes, dont 21 demandes d'asile en cours (avant l'audition à l'OFPRA ou bien déboutés d'OFPRA et en attente de recours), **30 patients sont sans ressources ni droit de travail, 33 ont des ressources minimales ou faibles** (Emmaüs, Allocation d'asile ou sont demandeurs d'emploi en sortie de précarité), 24 travaillent (16 en interim souvent temps partiel, 3 en CDD, 5 CDI. (Cf. tableau Annexe 2).

Parmi ces patients, **34 patients aidés en 2018**. Parmi eux, **majorité de sans-papiers** (en demande de régularisation, ou recours juridique ou attente de fin d'OQTF), sans ressources ni droit de travail, quelques demandeurs d'asile en difficulté en lien avec leur responsabilité de famille (enfants au pays qu'ils aident ce qui leur laisse peu pour vivre) ou rarement, patients ayant protection récente (cf. demande actuelle), et besoin d'aide pour avancer dans démarches au long cours (ici, rapatriement familial).

Les aides financières : (cf Annexe 1.), possibles grâce aux 36 adhérents et 28 donateurs :

- trajets pour consultations et surtout pour des RDV à Grenoble

- raisons juridiques ((1) "visites" à la préfecture pour savoir où en sont les dossiers de régularisation, visites qu'il faut hélas multiplier, les délais de traitement de dossiers étant long et en l'absence de possibilité de connaître à distance la situation des dossiers ni prévoir la date du traitement du dossier, (2) RDV à l'APARDAP et chez avocats pour avis juridiques, etc.); (3) voyages à Paris pour retirer un passeport (l'ambassade d'Anvers ne fonctionne pas actuellement, conflits entre Belgique et RDC)

Soutien aux Patients en Précarité Nord Isère (SPPNI)

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901 - Répertoire National des Associations (RNA) N° W382005517
CABINET DR JOURNET 1^{ER} ETAGE 75 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 38090 VILLEFONTAINE
<http://sppni.ovh>

- Aide régulières pour participer à des activités (ateliers de couture et matériel dont des tissus donnés, machine à coudre), trajets pour participer à des ateliers et accueil à Grenoble (l'association APPART)
- Aides exceptionnelles : la semaine passée, un trajet à Grenoble par covoiturage pour qu'un patient (suivi depuis 2013 après avoir été suivi par JC FLAMANT participe à une cérémonie de deuil d'un compagnon partageant sa chambre en Centre d'Hébergement d'Urgence ; médicaments ; dépannage alimentaire ; aide pour lunettes, etc...

Ces aides ont des résultats très concrets : l'argent pour survivre et tenter de s'extraire de la précarité, source de honte au cœur des souffrances psychiques. Outre l'efficacité matérielle, juridique, il y a le soulagement intense, immédiat de personnes quand un obstacle parmi d'autres est levé, évitant une impasse, une fraude stressante ou un nième endettement auprès de proches, quand il y en a...

A- Contacts sur le secteur

- Rencontres avec les acteurs associatifs et députés du secteur au printemps, échanges durant l'examen de la réforme d'asile, qui sera effective prochainement : nombreux points négatifs (délais de recours raccourcis, rétention autorisée pour famille avec enfants, visioconférence pour CNDA etc...)
- Contact avec divers intervenants à Grenoble en Octobre, lors d'une matinée faisant suite aux Etats généraux de la migration de Grenoble en 2016), sur le thème « migration et santé mentale » avec la participation de CAMELEON et de l'EMPP-PASS psychiatrique de Grenoble, rencontre de membres de l'APARDAP et de Pascal Chevit du COMEDE autour des graves problèmes de l'évaluation « étranger malades » par le service médical de l'OFII.
- Il faut envisager de nouvelles rencontres, par ex. pour l'hébergement d'isolés ou famille à la rue.

Conclusion :

Je remercie au nom des patients aidés et en mon nom tous ceux qui soutiennent cette association, parfois très à distance (du Mexique !) et qui font confiance aux intervenants de l'association et au trésorier !

Toutes les questions et remarques sont bienvenues, j'y répondrai dans... les meilleurs délais.

Bien à vous tous !

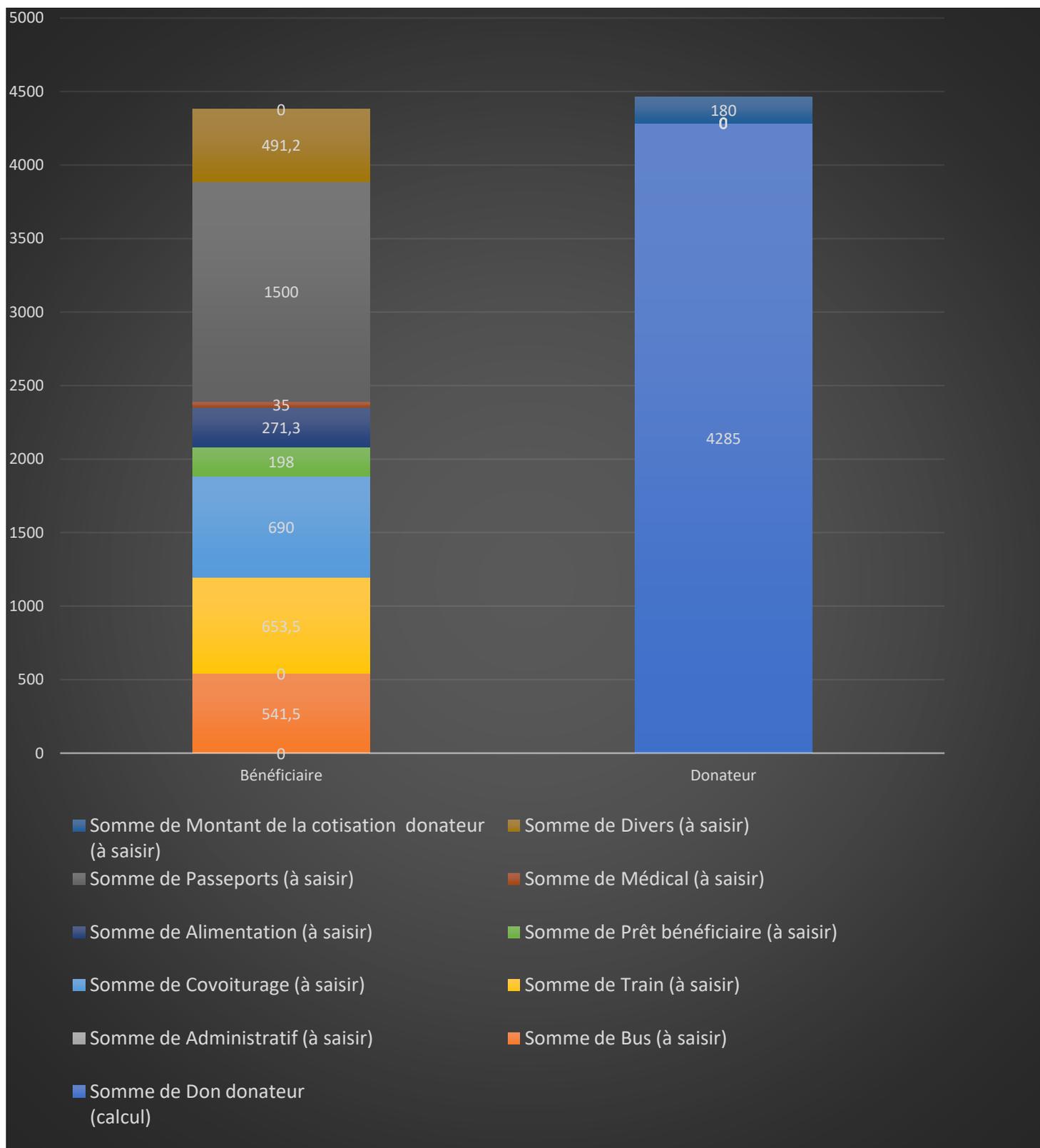
François Journet, Trésorier

PS : j'essaie de « ravitailler » de temps en temps le [site SPPNI, la page actualités](#) par exemple... Mais le temps manque beaucoup.

Soutien aux Patients en Précarité Nord Isère (SPPNI)

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901 - Répertoire National des Associations (RNA) N° W382005517
 CABINET DR JOURNET 1^{ER} ETAGE 75 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 38090 VILLEFONTAINE
<http://sppni.ovh>

Annexe 1 : comptabilité pour l'année 2018, au 1^{er} novembre



Soutien aux Patients en Précarité Nord Isère (SPPNI)

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901 - Répertoire National des Associations (RNA) N° W382005517
 CABINET DR JOURNET 1^{ER} ETAGE 75 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 38090 VILLEFONTAINE
<http://sppni.ovh>

Annexe 2

Patients exilés et précarité économique - situations relativement au travail

Suivi 2018

Situation / travail	Alloc.Asile	CDD	CDI	Demandeur emploi ¹	EMMAUS	INTERIM	Non renseigné.	Sans papiers	Total
Nombre patients	23	3	5	7	3	16	2	30	89

Sans ressources	30
Ressources minimales	33
Ressources + droit travail	24
Non renseigné	2

Nombre de Code	Étiquettes de colonnes									
Étiquettes de lignes	ADA	CDD	CDI	DE	EMMAUS	INTERIM	N.R.	SP	Total général	
AFGHANISTAN		1								1
ALBANIE		1		1				3		5
ALGERIE		1								1
ANGOLA						1	1	4		6
ARMENIE		1		1		1				3
AZERBAIDJAN		1								1
BENIN		2								2
BURKINA FASO						1				1
CABINDA						1		1		2
CAMEROUN				1				1		2
CONGO BRAZZA						1				1
CÔTE D'IVOIRE		2								2
GEORGIE		1								1
GUINEE		4	1			2				7
KOSOVO		1		1				1		3
LIBAN		1								1
MAROC								1		1
NIGERIA		1								1
RDC		5	1	4	1	3	9	1	19	43
SOMALIE		1								1
SOUDAN		1		1						2
TCHAD				1						1
TUNISIE			1							1
Total général		23	3	5	7	3	16	2	30	89

¹ Demandeurs d'emploi venant d'avoir un droit de travail : ressources encore très limitées...